

**UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**  
*Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire*

**Arrêté DJSR n° 38 /2021**

**LE PRESIDENT D'UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

VU le Code de l'Éducation et notamment ses articles L. 712-2, D711-1 à 711-5, R712-1 à R712-8,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2020,

***ARRETE***

**ARTICLE 1 :**

Sont désignés pour assister le Président d'Université Côte d'Azur en ce qui concerne la sécurité contre les risques d'incendie et de panique :

1 – pour tous les locaux du campus TROTABAS (locaux des différentes composantes y compris BU et installations sportives) : M. Hubert GOUDINEAU, Directeur Administratif du Campus.

2 – pour tous les locaux du campus CARLONE (y compris BU et installations sportives) : Mme Nassima KIRECHE, Directrice Administrative du Campus.

3 – pour tous les locaux du campus VALROSE (y compris services centraux, BU, Petit Valrose, Centre Sportif et le point de vente dénommé « chalet » du CROUS) : M. Michel BERNARD, Directeur Administratif du Campus.

4 – pour tous les locaux du campus PASTEUR (y compris BU et cafétéria) et pour le bâtiment ARCHIMED : Mme Isabelle CALLEA, Directrice Administrative du Campus.

5 – pour les locaux de l'Institut Universitaire de Technologie : Mme Lucile MASQUIN, Directrice Administrative de l'IUT.

6 – pour les locaux du campus Plaine du Var (y compris cafétéria du CROUS) : M. Philippe GUETTI, Directeur administratif du Campus.

7 – pour tous les locaux du campus de Saint Jean d'Angély (y compris BU et cafétéria du CROUS) : M. Alexandre FERRANDO, Directeur Administratif du Campus.

8 – pour tous les locaux du campus Sophia Antipolis, à l'exception de ceux de l'IUT : Mme Véronique BARRALI, Directrice Administrative du Campus.

9 – pour tous les locaux de l'INSPE : M. Christian FAMELI Directeur Administratif de l'INSPE.

**UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR**  
**Direction Juridique, Statutaire et Réglementaire**

**ARTICLE 2 :**

Les responsables désignés à l'article 1 veillent à ce que les locaux, installations techniques et équipements soient maintenus et exploités en conformité avec les dispositions prévues par le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique applicables au type de bâtiment concerné.

A cet effet ils doivent :

s'assurer de la réalisation des vérifications techniques prévues par ledit règlement de sécurité y compris en sollicitant les partenaires hébergés ;  
demander au maire de faire visiter les locaux par la commission de sécurité compétente selon la périodicité prévue par le règlement de sécurité ;  
prendre toutes les dispositions pour faire assurer la formation des personnels à la sécurité et organiser les exercices d'évacuation ;  
tenir à jour le registre de sécurité ;  
prendre toutes les mesures de prévention et de sauvegarde telles qu'elles sont définies par le règlement de sécurité ;  
s'assurer de la réalisation des travaux prescrits par les organismes agréés ou par les techniciens compétents ;  
lever les prescriptions mentionnées par la commission de sécurité.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2021.

Il est soumis à publicité, il abroge les arrêtés n° 166/2020 du 02/03/2020 et n°05/2021 du 04/01/2021 et sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction Juridique d'Université Côte d'Azur.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des Services d'Université Côte d'Azur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le

**24 FEV. 2021**

Le Président d'Université Côte d'Azur,



**Jeanick BRISSWALTER**

Copie :

M. le Préfet de Département  
M. le Recteur  
M. le DGS  
M. le Directeur du CROUS  
Mmes et MM. les Directeurs des UFR, EUR, Ecoles et Instituts  
Mmes et MM. les Directeurs Administratifs des Campus  
Mmes et MM. les Directeurs des Services Commun  
Mme La DGSA en charge de la sécurisation  
Intéressé.e.s